

Pôle jeunesse / culture

2023 - 2024

Dossier nouvelle inscription

AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

PHOTO
OBLIGATOIRE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM, PRÉNOM(S) :

Restaurant Scolaire : Etudes surveillées :

NÉ(E) LE :

ALP (matin soir) :
Accueil de loisirs périscolaires

ADRESSE :

Mazet Enfants (élémentaire) : Mazet Ados (collège/lycée) :
Accueil de loisirs sans hébergement les mercredis et pendant les vacances scolaires
Accueil de loisirs sans hébergement les mardis, mercredis, vendredis et pendant les vacances scolaires

CODE POSTAL :

VILLE :

DOMICILIATION DE L'ENFANT	Domicile parental : <input type="checkbox"/>	Domicile du père : <input type="checkbox"/>
	Domicile de la mère : <input type="checkbox"/>	Garde alternée : <input type="checkbox"/>
	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom / prénom		
Adresse (si différente)		
Téléphone		
Portable		
Adresse électronique		
Nom et Adresse Employeur		
Tél. Professionnel		
Allocataire CAF N°		
Sécurité sociale :	Régime Général : <input type="checkbox"/> MSA : <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Régime Général : <input type="checkbox"/> MSA : <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>

PIÈCES À FOURNIR POUR LES 2 ALSH,

« MAZET ENFANTS » ET « MAZET ADOS »

ALP, RESTAURANT SCOLAIRE, ÉTUDES SURVEILLÉES

(FOURNIR LES PHOTOCOPIES)

- Livret de famille
- Fiche sanitaire de liaison (signée par les responsables légaux)
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations mises à jour
 - Attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance (responsabilité civile **extrascolaire**)
 - **Avis d'imposition N-1 ou de non-imposition (*)**
(à défaut, c'est la pleine tarification qui sera appliquée)
 - Attestation Quotient familial CAF
- Certificat de radiation si déjà inscrit dans une autre école

() La non remise de cet avis d'imposition ou de votre attestation CAF entrainera l'application automatique d'une tarification à la tranche maximale.*

ASSURANCE EXTRASCOLAIRE À FOURNIR AU PLUS TARD LE 15 SEPTEMBRE

Pour le Mazet Ados

L'adhésion de 33 € à l'année est obligatoire (année civile)

**DOSSIER COMPLET A RETOURNER EXCLUSIVEMENT PAR MAIL
AU SECRETARIAT DU PÔLE JEUNESSE CULTURE**

**L'INSCRIPTION DE L'ENFANT SERA EFFECTIVE
SI LE DOSSIER EST COMPLET**

**Pour tout renseignement contacter l'accueil de la Mairie : 04 67 55 20 28
jeunesse@villesmdt.fr**

Je soussigné(e) M. Mme. Mlle :
Responsable légal(e) de l'enfant :

Autorise les personnes citées ci-dessous à venir chercher mon enfant

(La personne qui est chargée de récupérer l'enfant devra présenter sa pièce d'identité à l'agent chargé de l'accueil).

Nom Prénom	Lien de parenté	Téléphone

Autorise, l'équipe d'animation à véhiculer mon enfant dans le minibus communal ou à utiliser les transports en commun pour emmener mon enfant aux sorties :

Oui Non

Autorise la commune à utiliser l'image de mon enfant sur les différents supports de communication municipaux pour la présentation et l'illustration des différentes activités et animations :

Oui Non

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : Oui (merci de compléter le dossier PAI) Non

Votre enfant mange-t-il du porc : Oui Non

Autorise l'enfant à arriver seul à :

L'ALP Oui Non

L'ALSH Mazet Enfants (élémentaire) Oui Non

L'ALSH Mazet Ados (collège/lycée) Oui Non

Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par les ALSH :

Oui Non

Autorise mon enfant à partir seul de la structure d'accueil :

ALP (activités de loisir périscolaire) Oui Non

ALSH (accueil de loisirs sans hébergement - élémentaire) Oui Non

ALSH (accueil de loisirs sans hébergement - collège/lycée) Oui Non

Règlements intérieurs

Téléchargeables sur le site de la mairie :

<http://www.ville-saint-mathieu-de-treviers.fr> ou disponibles en mairie.

Atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs :

- Du restaurant scolaire
- Des activités péri et extrascolaires (ALP / ALSH)

DateSignature des deux responsables légaux